

SCCUQ @

Février 2007 - numéro 47

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

*À partir du jeudi
1^{er} février et
jusqu'au 19 avril,
il y aura reprise des
jeudis « 5 à 7 »
au A-R542*

DANS CE NUMÉRO

- **MOT DU PRÉSIDENT**
Le temps des remises en question Page 1
- **ÉDITORIAL**
Repenser le syndicalisme! Page 2
- Proposition relative à la nomination
de Danielle Laberge Page 3
- Crise de gérance et démission du recteur -
chronologie des récents événements Page 4
- Conseil fédéral de la FNEEQ Page 5
- Calendrier d'attribution Page 6
- Nouvelles de l'AG du 7 décembre Page 7
- Hommage à une collaboratrice Page 7
- Reconnaissance syndicale -
30 ans déjà! Page 8
- Convention collective des employées
du secrétariat du SCCUQ Page 10
- Solidarité Page 11
- Pour nous rejoindre Page 12

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

MOT DU PRÉSIDENT

LE TEMPS DES REMISES EN QUESTION

À l'UQAM, dès cette année et pour les années à venir, les conséquences multiples de la fragilisation de l'université vont heurter les membres de la communauté uqamienne. Que ce soit la situation financière ou les règles de la gouvernance institutionnelle, la remise en question des pratiques de gestion ne saurait se limiter au cas par cas. Une crise, comme celle qui affecte l'UQAM, apporte tout à la fois son lot de contraintes et d'opportunités.

En cherchant à parer au plus pressant, ce sont les questions reliées au financement et à la gouvernance qui se sont imposées au conseil d'administration et à la direction. Toutefois, en se limitant à ces seules dimensions, on risque d'accentuer la fragmentation et la division au sein de la communauté universitaire, particulièrement en ce qui concerne la dimension académique.

L'occasion nous est offerte de préciser les règles institutionnelles qui concernent l'organisation du travail académique effectif, c'est-à-dire le travail académique réel d'enseignement, de recherche et de création. Ceci dans la perspective où les valeurs de justice et d'équité devraient pouvoir guider la remise en cause des mythes sur lesquels se fondent des pratiques qui viennent accentuer la segmentation et les oppositions.

Si la perpétuation de mythes, comme ceux voulant que tous les professeurs soient des chercheurs qui enseignent, ou encore que toutes les personnes chargées de cours aient un véritable emploi hors de l'université, permet d'éviter de questionner la réalité, elle n'en est pas moins perverse et dangereuse dans la mesure où elle renforce des approches corporatistes qui tendent à se refermer sur elle-même, se coupant alors du travail réel. Ainsi, la division accentuée du travail contribue à rigidifier des rapports qui devraient être complémentaires et réciproques.



La fragmentation du travail académique est particulièrement perceptible dans le fait que l'organisation du travail à l'UQAM mobilise actuellement deux organisations syndicales de professeurs, deux autres pour les personnes assumant l'encadrement de la formation à distance, un syndicat d'auxiliaires d'enseignement et un syndicat des personnes chargées de cours. Cela fait en sorte qu'il y a six syndicats dont les membres contribuent au travail académique, et ce à l'UQAM seulement. Remarquons que quatre de ces syndicats regroupent des précaires. En fait, les choses se passent comme si la voie de la consolidation et du développement institutionnel devait nécessairement passer par la fragmentation et la précarisation du travail académique. Il est temps de penser autrement.

La recherche de justice et d'équité sur laquelle se fonde l'action syndicale ne saurait se contenter du questionnement annoncé par la direction. La remise en cause des investissements immobiliers et des règles de gestion au sein de la direction, ne disposerait pas d'un questionnement sur l'organisation du travail académique. Pour la justice et l'équité dans le travail, il est temps d'amorcer un questionnement sur la fragmentation et la précarisation du travail académique.

GUY DUFRESNE
Président

REPENSER LE SYNDICALISME !

Le rôle du mouvement syndical dans la société fait l'objet de plusieurs regards critiques ces derniers temps. Pour plusieurs, le syndicalisme serait obsolète. De Lucien Bouchard qui suggère de revoir à la baisse le contenu des conventions collectives aux fermetures d'usines et aux pressions pour diminuer les salaires, sans oublier le documentaire « L'illusion tranquille » ouvertement antisyndical, les syndicalistes sont sur la sellette.

Des revues d'opinion s'intéressent aussi au monde syndical. De la revue *À bâbord* (plutôt à gauche) à la *Revue Notre-Dame* (revue catholique), un regard non complaisant se pose sur le syndicalisme actuel. Des assemblées publiques ont aussi eu comme sujet le syndicalisme et sa place dans la société. Organisées tant par la CSN que le Centre Justice et Foi, ces soirées ont permis de circonscrire quelques constats de ce que nous pouvons appeler la mutation du monde du travail.

Cet ensemble d'interventions nous force à poursuivre notre réflexion sur l'organisation syndicale en général, mais aussi sur nos pratiques quotidiennes.

Un premier constat : c'est un euphémisme d'affirmer que le monde du travail est en pleine mutation. Les années de fortes augmentations du

monde syndical, soit celles de l'immédiat après-guerre caractérisées par le keynésianisme et la montée des syndicats industriels, ou celles de la décennie des années soixante et la syndicalisation massive des travailleuses et travailleurs des secteurs publics et parapublics, sont maintenant terminées. Ce qui domine présentement, c'est incontestablement la progression du travail atypique.

Le mouvement syndical est-il préparé à la venue de ces travailleuses et travailleurs autonomes, à temps partiel, précaires, etc.? Répondre par un oui triomphal semblerait hasardeux en regard des dernières expériences. Il y a donc lieu de se pencher sérieusement sur cette réalité et voir comment les syndicats actuels peuvent à la fois répondre aux besoins de ces travailleurs et créer des structures syndicales aptes à les accueillir.

Un second constat : la tâche sera difficile. Il faudra contrer le discours patronal dont la principale préoccupation est la recherche du profit et du retour sur l'investissement. Aux yeux des doctrinaires idéologiques, les syndicats sont des obstacles. Il faudra aussi intervenir dans nos propres organisations syndicales pour forcer une réévaluation de certaines pratiques encore trop fréquentes. Identifions-en quelques-unes. Prenons la question de la précarité. La vision

selon laquelle les emplois devraient tous être des emplois permanents à plein temps est certainement louable en principe, mais elle ne correspond malheureusement pas au marché du travail actuel. Le travail précaire est là pour durer. Il convient donc d'occuper un champ de revendications pour que ces travailleuses et travailleurs oeuvrent dans des conditions acceptables tout en renforçant le mouvement syndical. Il faut éviter, à tout prix, une rupture dans les forces ouvrières, entre les « plein temps » et les autres.

Cette préoccupation, peu de syndicalistes disent ne pas la partager. Le problème se situe au niveau des pratiques syndicales qui vont des méthodes de syndicalisation, à la place des précaires dans les syndicats composés majoritairement de « plein temps » et à leurs revendications spécifiques. Ce travail de réflexion confronte des pratiques fortement incrustées et provoque une remise en question de certaines méthodes ce qui est loin d'être admis par les syndicats.

La question de la solidarité syndicale est aussi préoccupante. Le mouvement syndical se divise de plus en plus. Depuis la dernière négociation dans le secteur public, et à la suite de la réorganisation du syndicalisme dans le secteur de la santé, de nouvelles organisations syndicales sont apparues et une scission a frappé la CSQ.

Il sera illusoire de penser à des fusions syndicales organiques, du moins à court terme. Toutefois, il peut sembler vraisemblable de pen-

ser que certaines pratiques pourraient être modifiées. Chaque organisation syndicale croit détenir la vérité, alors que les autres refusent de la voir. Un signe que notre passé catholique n'est pas toujours très loin. Il n'est pas rare d'entendre des critiques virulentes, voire des attaques personnelles envers des militantes et militants d'autres syndicats ou centrales syndicales. Souvent, elles trahissent une incapacité à réaliser nos objectifs alors qu'il est plus facile d'en blâmer les autres.

La question de la solidarité syndicale en dépend. Ici à l'UQAM, il y a présentement six syndicats dans l'enseignement. Et ne pensons pas à des regroupements organisationnels, c'est impensable actuellement. Le repli sur la qualification a pris, ici comme ailleurs, le haut du pavé. La question de la solidarité professionnelle dépasse largement les solidarités de travailleuse, travailleurs et de classe dans l'esprit de beaucoup de militantes et militants.

Tout ce questionnement ne doit pas nous amener à conclure que le syndicalisme actuel n'a plus sa place. Au contraire, il constitue encore un des meilleurs outils pour lutter contre les injustices sociales, contre l'arbitraire patronal. Depuis ses débuts, le mouvement syndical a su s'ajuster aux conditions changeantes. Il doit poursuivre dans cette voie.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

PROPOSITION RELATIVE À LA NOMINATION DE DANIELLE LABERGE

Le trimestre universitaire d'automne 2006 fut éprouvant pour toute la communauté universitaire. L'annonce de difficultés financières dues au sous-financement de l'UQAM, aux coûts de construction du complexe des sciences et aux incertitudes liées au financement des projets immobiliers a entraîné une période de turbulence et la décision de monsieur Roch Denis de remettre sa démission à titre de recteur.

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM accueille positivement les décisions du Conseil d'administration de procéder à l'examen des règles de gouvernance et à des analyses exhaustives de la position financière de l'institution.

Le SCCUQ appuie l'échéancier devant conduire à la nomination d'une nouvelle personne pour assumer la fonction de rectrice ou de rectrice de l'UQAM. En attendant, le choix de madame Danielle Laberge, à titre de rectrice intérimaire, s'avère judicieux. Le SCCUQ reconnaît l'ampleur de la tâche qui attend la rectrice intérimaire, qui accepte de relever ce défi, et entend donc collaborer entièrement avec Madame Laberge.

LE COMITÉ EXÉCUTIF DU SCCUQ
10 JANVIER 2007

CRISE DE GÉRANCE ET DÉMISSION DU RECTEUR CHRONOLOGIE DES RÉCENTS ÉVÉNEMENTS, SUITE

Nous vous présentons la suite de la chronologie des événements qui ont entraîné la démission du recteur Roch Denis – une première partie ayant été publiée dans le précédent numéro du SCCUQ@.

Le 23 novembre, à la suite de sa rencontre avec deux membres du Conseil d'administration de l'UQAM, le recteur Denis remet sa démission qui entrera en vigueur le 8 décembre. L'après-midi, il ne se présente pas à l'assemblée convoquée par le SPUQ qui demande alors la tenue d'une enquête indépendante.

Le Conseil d'administration prend acte du départ de Roch Denis lors de sa rencontre du 27 novembre. Il procède alors à la transmission du pouvoir de signature des documents officiels à l'un des vice-recteurs.

Durant la première semaine de décembre, le syndicat des professeures et professeurs publie un numéro spécial du *SPUQ Info* (no 252) qui est consacré à la crise que vit l'UQAM. Quatre articles abordent cette question (Gaétan Breton, *Putsch mais putsch égal*; Pierre Jasmin, *Quand on est né pour une petite université. Lettre à l'exécutif syndical*; André Breton, *Le ver de la discorde était dans la pomme* et Gaétan Breton, *La crise en dollars*.)

Le mardi 12 décembre, le Conseil d'administration nomme, à compter de ce jour, madame Danielle Laberge à titre de rectrice par intérim, et ce jusqu'à ce que le gouvernement du Québec nomme une nouvelle rectrice ou un nouveau recteur à l'automne 2007. Le C.A. reporte à sa réunion régulière du mois d'août 2007 l'enclenchement de la Procédure de désignation du recteur, en suspendant temporairement l'application de l'article 17 du Règlement no 3 concernant les procédures de désignation de la rectrice ou du recteur. Un projet de calendrier a, par ailleurs, été déposé au C.A. concernant les princi-

pales étapes du processus de désignation qui sera enclenché vers la fin août 2007. Ce processus devrait se terminer à la fin du mois de novembre 2007. C'est le gouvernement du Québec qui nomme par décret la rectrice ou le recteur de l'UQAM.

Lors de la même réunion, un mandat est confié à la firme KPMG pour évaluer les coûts et le processus de reddition de comptes entourant la construction du complexe des sciences. Le projet de l'Îlot Voyageur doit être réévalué étant donné que la rentabilité présentée en mars 2005 ne se réalisera pas. Le C.A. modifie la structure de décision du projet Îlot Voyageur afin d'en renforcer la structure administrative pour sa construction, tel que décrit au rapport du Comité de vérification remis en séance. Il autorise la vice-rectrice aux Affaires administratives et financières à signer un contrat avec la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche à titre de conseiller financier dans ce projet.

Le C.A. finalise la composition des deux comités de travail avec notamment la nomination de deux chargés de cours : Henri Lelion au Comité d'étude sur la gouvernance à l'UQAM et Thérèse Lafrance au Comité d'étude sur le financement.

Une lettre signée par un groupe de professeurs (UQAM-Téluq) offrant son appui au recteur, insistant sur l'idée d'une responsabilité partagée et visant directement le C.A. de l'UQAM paraît dans *Le Devoir* du 12 décembre.

Le 13 décembre, l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ se prononce en faveur d'une demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'une enquête sur la gestion financière des projets immobiliers de l'UQAM.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

CONSEIL FÉDÉRAL DE LA FNEEQ

17, 18 ET 19 JANVIER 2007

Le Conseil fédéral de la FNEEQ s'est réuni à Montréal récemment où il a poursuivi les discussions laissées en suspens lors du congrès de juin dernier. Durant trois jours, une centaine de déléguées et délégués ont discuté de propositions concernant la vie syndicale, l'action et l'éducation politiques ainsi que la défense de l'école.

Dès la première journée, une discussion animée a suivi la présentation d'un document de travail, préparé par Sébastien Robert, concernant le processus de syndicalisation des auxiliaires d'enseignement et de recherche. Le document faisait état de la situation de ces étudiantes et étudiants qui ont choisi la voie de la syndicalisation pour faire valoir leurs revendications.

Celles et ceux de l'Université McGill furent les premiers à enclencher ce processus. Toutefois, le mouvement de syndicalisation a connu son véritable envol, en 2004, lorsque les auxiliaires de l'UQAM ont rejoint les rangs de l'Alliance de la fonction publique du Canada. Des campagnes d'organisation ont ensuite été déclenchées aux universités Laval, de Montréal et Concordia.

À l'Université Laval et à l'Université de Montréal, l'Alliance devait faire face à la FNEEQ. Après d'intenses campagnes de syndicalisation, l'Alliance gagne les votes d'accréditation à Laval ainsi qu'à Concordia. À l'Université de Montréal, le nombre de votantes et votants ne fut pas suffisant pour que la reconnaissance syndicale soit octroyée. Depuis, les auxiliaires d'enseignement de l'Université du Québec en Outaouais ont joint les rangs de l'Alliance.

Plusieurs intervenantes et intervenants ont pris la parole sur cette question. Ils ont questionné les mécanismes mis en place à la CSN pour syndiquer les travailleuses et travailleurs atypiques, les précaires. L'échec de la CSN face à l'Alliance montre que des réévaluations doivent être sérieusement envisagées dans la stratégie de syndicalisation. L'expérience des campagnes de syndicalisation des auxiliaires devrait permettre de jeter un regard critique sur la stratégie adoptée jusqu'ici par la CSN.

Le développement du travail atypique force à reconsidérer les méthodes qui avaient certes fait leurs preuves dans le cas de travailleuses et travailleurs permanents « temps plein ».

Réévaluer les méthodes de syndicalisation dans ces secteurs ne sera pas chose facile, mais est nécessaire.

Cette discussion, dans le cadre du conseil fédéral, correspondait aux objectifs du conseil d'ouvrir un espace pour des discussions sérieuses entre l'ensemble des membres de la Fédération. En ce sens, bien que très critique de certaines pratiques de la CSN, le débat ne peut être que positif pourvu qu'une ouverture réelle se fasse dans l'ensemble du mouvement.

Les autres propositions ont suscité moins de turbulence. Seule celle concernant le rapport d'étape sur l'évaluation de l'enseignement au Cégep a amené plusieurs réactions. Cette question est une préoccupation majeure dans les Cégeps, où il semblerait que les directions tentent d'enclencher un processus visant à la mise en place de mécanismes d'évaluation.

Les questions internationales ont occupé une place importante lors du conseil. Les rapports sur les activités de l'Internationale de l'éducation, dont la FNEEQ fait parti, et du Comité action internationale ont souligné l'importance de ces questions.

Deux militantes sont venues directement du Mexique pour expliquer la lutte des enseignantes et enseignants à Oaxaca. Les déléguées et délégués ont très bien accueilli les deux militantes et ont convenu d'appuyer concrètement les organisations syndicales concernées par cette lutte.

Sur la scène locale, l'attitude antisyndicale du Collège LaSalle qui a congédié le président du syndicat, Maurice L'Éplattenier, illustre encore une fois la nécessité de surveiller de très près les pratiques dans l'univers scolaire, particulièrement dans les institutions privées.

La délégation du SCCUQ a assisté pleinement au conseil. Bref une rencontre marquée par des discussions franches et ouvertes qui montrent bien le caractère démocratique de la FNEEQ. La prochaine rencontre du conseil fédéral se tiendra en juin prochain.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

CALENDRIER RELATIF À L'ATTRIBUTION DES CHARGES DE COURS POUR LES TRIMESTRES D'ÉTÉ 2007 ET D'AUTOMNE 2007 AVEC « ACCENT »

Pour le trimestre d'Été 2007 *		
Dates d'affichage des charges de cours	Du jeudi 22 février au lundi 5 mars 2007 à 23 h 59	= 12 jours de calendrier en incluant la journée du 22 février 2007.
Période pour procéder à l'attribution	Du mardi 6 mars au lundi 12 mars 2007.	<ul style="list-style-type: none"> • = 5 jours ouvrables en incluant le 6 mars. • Afin de s'assurer de la fiabilité du système, les assistantes administratives de chacune des unités d'embauche feront également l'attribution de façon manuelle.
Dates pour enregistrer nos réponses	Du mardi 13 mars au lundi 19 mars à 23 h 59	= 7 jours de calendrier en incluant la journée du 13 mars 2007.

Pour le trimestre d'Automne 2007 *		
Dates d'affichage des charges de cours	Du mardi 12 juin au jeudi 21 juin 2007 à 23 h 59	= 10 jours ouvrables en incluant la journée du 12 juin
Période pour procéder à l'attribution	Du mardi 26 juin au mardi 3 juillet 2007 à 23 h 59	<ul style="list-style-type: none"> • = 4 jours ouvrables puisque c'est l'horaire d'été et qu'il y a le congé férié. • Afin de s'assurer de la fiabilité du système, les assistantes administratives de chacune des unités d'embauche feront également l'attribution de façon manuelle.
Dates pour enregistrer nos réponses	Du mercredi 4 juillet au lundi 9 juillet à 23 h 59	= 6 jours de calendrier en incluant la journée du 4 juillet 2007.

*** N.B. Dorénavant, toutes les personnes chargées de cours devront utiliser Internet (ACCENT) pour poser leur candidature, et ce, dès la prochaine attribution (pour le trimestre d'Été 07).**

PETITS DÉJEUNERS DU MARDI

Tous les mardis, du 30 janvier au 17 avril au A-R 542

Le Syndicat des chargées, chargés de cours vous offre le petit déjeuner de 8h à 10h !

Venez le déguster entre collègues dans la joie et la bonne humeur... une petite pause avant de débiter votre journée.

Au plaisir de vous rencontrer !

NOUVELLES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE LE 7 DÉCEMBRE

Voici un résumé des principales décisions prises lors de la dernière assemblée générale.

SOLIDARITÉ

Des dons de solidarité ont été octroyés aux organisations suivantes :

- 1 500 \$ au Syndicat des travailleuses et travailleurs du restaurant Ben's. (Des collègues-travailleurs du restaurant étaient présents pour expliquer leur lutte);
- 1 000 \$ à la mémoire de Sylvie-Samson. (Le SEUQAM verra à remettre cette somme à un organisme sélectionné);
- 200 \$ au Syndicat des travailleuses et travailleurs de Produits moulurés précision;
- 500 \$ au Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.

BUDGET

Les membres ont adopté les Propositions budgétaires 2007.

Les membres ont ensuite adopté deux propositions d'affection des surplus :

- Une somme pouvant atteindre 25 000 \$ sera prise dans les actifs nets non affectés pour combler le montant nécessaire à la prime de

départ de Diane Guilbault qui prend sa retraite à la fin de l'année 2006;

- 200 000 \$ des actifs nets non affectés seront transférés aux actifs nets affectés au Fonds de défense professionnel. (Ce fonds atteint maintenant 600 000 \$).

Les membres ont accepté la recommandation de la trésorière de nommer la firme Gosselin et Associés à titre de vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006.

ÉLECTIONS

Voici les résultats des élections :

Richard Labonté au poste de président d'élections;

Aucune proposition n'ayant été reçue aux postes de secrétaire d'élections ou de substitut, ces deux postes seront comblés ultérieurement;

Thérèse Lafrance au Comité de vérification du double emploi (mandat 1 an)

Lise Nantel au Comité de perfectionnement et de mise à jour des connaissances (mandat 1 an)

Bernard Dansereau au Comité des relations interethniques (mandat 2 ans)

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

HOMMAGE À UNE FIDÈLE ET DÉVOUÉE COLLABORATRICE QUI NOUS A QUITTÉS

Vous qui êtes passés par les locaux du Syndicat, en ce début du trimestre d'hiver 2007, aurez sans doute remarqué l'absence de Diane Guilbault, notre secrétaire et fidèle collaboratrice depuis presque 20 ans. En effet, Diane a pris sa retraite à la fin de décembre. Elle était avec nous depuis 1989. Durant toutes les années où elle a œuvré au SCCUQ, Diane a fait montre d'une grande compétence et d'un attachement sincère à notre organisation. Son départ, tout comme celui de Monique Bouchard en 2005, ne peut certes pas passer inaperçu. Toutes deux ont été des témoins privilégiés de notre histoire et de notre mémoire collective. Au nom de toutes et tous les chargés de cours de l'UQAM, nous souhaitons à Diane la meilleure des chances dans ses nouveaux projets.

Un grand merci!



RECONNAISSANCE SYNDICALE - 30 ANS DÉJÀ!

Dans ce numéro du SCCUQ@, nous poursuivons notre série sur les grandes questions qui ont jalonné les 30 dernières années. Nous reproduisons ici un extrait du Mémoire présenté par le SCCUQ dans le cadre des États généraux sur l'éducation qui se sont tenus en 1995 et 1996. Le document avait été préparé par deux membres de la direction du SCCUQ, soit Denis Aubin et Jean-François Beudet, respectivement vice-président à l'information et vice-président aux relations intersyndicales. Le présent document intitulé « Profession : chargé de cours. Mémoire présenté par le syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ) dans le cadre des États généraux sur l'éducation », a été à l'origine publié dans SCCUQ-NEGO, vol.6, n°3, automne 1995, pp.21-24.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

PROFESSION : CHARGÉE, CHARGÉ DE COURS MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE SCCUQ DANS LE CADRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION

Les chargées, chargés de cours ont fait les manchettes, il y a quelques mois, après les déclarations remarquées du ministre Garon sur les universités. Les chargées, chargés de cours y apparaissent alors un peu comme un « problème » du monde universitaire tant par leur nombre que par la multiplicité de leurs lieux d'enseignement. Certains ont pu y lire un portrait passéiste de ce que, peut-être, nous avons été dans les années 70, d'autres y ont vu une caricature un peu trop réelle, correspondant à leur invivable précarité. Or, le portrait type de la chargée de cours, du chargé de cours n'existe pas et cette perception ne peut être que réductrice.

Tout au plus pouvons-nous distinguer clairement deux catégories d'enseignantes chargées de cours, d'enseignants chargés de cours. Le phénomène de l'enseignante, l'enseignant extirpé de son milieu professionnel de travail pour dispenser, régulièrement ou non, un ou des cours essentiellement liés à son expertise, existe et continuera d'exister. Cette catégorie d'enseignantes, d'enseignants que, dans le langage syndical, nous appelons les chargées, chargés de cours en double emploi a et aura toujours sa raison d'être : maintenir une adéquation cohérente entre la matière à enseigner et le milieu de travail avec lequel l'étudiant aura éventuellement à composer.

Une deuxième catégorie de chargées, chargés de cours s'est développée, parallèlement, jusqu'à constituer la majorité de ce corps enseignant,

connu sous l'appellation syndicale de chargées, chargés de cours en simple emploi ou chargées, chargés de cours structuraux, à défaut d'une nouvelle dénomination qui, tôt ou tard, devra s'imposer.

Ces enseignantes et ces enseignants ont choisi et continuent de privilégier l'enseignement universitaire comme seule et unique profession. Par choix et par amour, un amour souvent exclusif et durable qui les aura conduit à l'UQAM pour y rester, pour s'y intégrer, cette université à laquelle ils s'identifient envers et contre la précarité de leurs conditions de travail, envers et contre leurs conditions de vie.

Ces enseignantes et ces enseignants, précaires dans le statut mais permanents dans les faits de leur présence soutenue et de leur implication, sont en réalité des profs, mais sans le titre, ces professeures, professeurs voués à leur enseignement que le ministre de l'éducation appelle de tous ses vœux, qui aiment enseigner, soucieux d'une irréprochable qualité de l'enseignement au premier cycle. Voilà l'image qui correspond à la chargée de cours, au chargé de cours des années '90, c'est-à-dire une enseignante, un enseignant à part entière, résolument impliqué dans son université et dans son milieu propre d'enseignement, envers un statut qui ne rend pas justice à sa tâche réelle et à sa responsabilité : la formation complète des étudiantes et des étudiants aux études supérieures du premier cycle.

Qu'on se le tienne pour dit : les chargées, chargés de cours ne sont pas des itinérants qui se promènent avec leurs cours dans leur valise et qui repartent chez eux quand c'est fini. [...]

Génération sacrifiée de l'enseignement, les chargées, chargés de cours manquent d'argent, manquent de locaux, manquent de ressources pédagogiques adéquates, n'ayant accès ni aux fonds de recherche institutionnels, ni aux programmes d'aide à la publication : elles, ils enseignent, c'est leur profession. Et parce que leur salaire constitue une injustice historique, les chargées, chargés de cours doivent cumuler quantité de cours, et parfois dans plus d'un département, pour s'assurer d'un salaire au seuil de la décence. En faire autant pour si peu, pas étonnant qu'on nous prenne pour des valises.

Faute de conditions de travail adéquates, il nous faut chaque jour faire preuve d'imagination, cette imagination qui fait de nous des professionnelles, professionnels dynamiques, souples et créatifs, qui contribuent au rayonnement de l'enseignement et, pour beaucoup sans doute, à l'équilibre des budgets, en plus de permettre à l'autre corps enseignant de se consacrer davantage à des recherches de pointe qui, de quelque manière, contribuent à l'avancement de la société.

La présence marquée des chargées, chargés de cours à l'UQAM, qui dispensent désormais 62% des cours au premier cycle, aura sans doute permis le maintien d'une réelle accessibilité de la population aux études universitaires. L'UQAM a justement été créée dans cette perspective d'accessibilité aux études universitaires. Comme université publique, elle a une mission particulière en ce sens. La présence des chargées, chargés de cours à l'UQAM est donc intimement liée à la mission fondamentale de l'université où ils enseignent. [...]

Si l'Université n'a pu se passer des chargées, chargés de cours pour établir une base à sa croissance dans un contexte de démocratisation de l'enseignement supérieur, elle ne pouvait, plus longtemps, ignorer, non plus que marginaliser, ce bassin de compétences et d'expertises, sans affecter à long terme la cohérence et la qualité de l'enseignement.

On comprend bien l'impact de cette réalité sur l'enseignement universitaire : la majorité des cours est donnée par des enseignantes et des enseignants que le statut d'emploi place dans une situation de relative extériorité

par rapport à l'institution où ils travaillent, et par rapport aux lieux de décision en matière pédagogique. Si l'on ajoute à cette réalité celle des professeures, professeurs, qui sont poussés par toutes sortes de facteurs à s'intéresser davantage à la recherche et à l'enseignement aux deuxième et troisième cycles, on comprend l'importance d'agir pour consolider la pédagogie universitaire.

C'est donc dans ce contexte qu'est apparue, aux yeux des premiers concernés, les chargées, chargés de cours, la nécessité d'innover, la nécessité d'inventer, en y associant la direction de l'UQAM, le concept d'intégration des chargées, chargés de cours.

Le processus d'intégration exprime un choix fondamental auquel souscrit la direction de l'Université : celui d'impliquer et d'associer ses chargées, chargés de cours à la mission Enseignement et de les considérer à part entière dans la conception, le développement et l'amélioration de la qualité de son enseignement. En vue d'atteindre ce double objectif de reconnaissance de la contribution des chargées, chargés de cours et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, un fonds a été créé et une double structure d'interaction mise sur pied, dès 1990 : le comité de liaison institutionnel (chargées, chargés de cours/direction) chargé de coordonner l'opération générale et de recevoir des projets d'intégration de toutes sortes, acheminés par les comités de liaison locaux (chargées, chargés de cours/professeurs) formés dans chacun des départements.

Au terme de cinq années d'expérimentation, des centaines de projets ont été imaginés, approuvés et réalisés par les chargées, chargés de cours :

qu'il s'agisse de travailler à la refonte des programmes, à l'harmonisation des méthodes pédagogiques, des contenus et des évaluations de cours;

qu'il s'agisse d'organiser des comités de support à l'encadrement afin de contrer le décrochage scolaire ou d'assurer un meilleur suivi des étudiantes, étudiants en difficulté d'apprentissage;

qu'il s'agisse de réaliser de nouveaux outils de référence et créer du matériel pédagogique à la fine pointe des technologies actuelles, ou d'innover en matière d'expérimentation pédagogique;

qu'il s'agisse de tables de concertation réunissant les deux corps enseignants, de colloques et de mises en commun des ressources pour assurer une meilleure coordination des enseignements,

de participation impliquée des chargées, chargés de cours à toutes les instances locales et institutionnelles où se discute l'amélioration de la qualité de l'enseignement;

quantité de travaux sont quotidiennement mis en oeuvre et réalisés par les chargées, chargés de cours qui, en sus de leur prestation de cours, s'impliquent et vont continuer de s'impliquer à l'UQAM. Certes, on aura sans doute extrapolé déjà que l'intégration n'est pas une accumulation exhaustive de projets, ne se résout pas en une formulation simple. Il s'agit de la première étape d'un processus complexe, interactif, qui implique que les chargées, chargés de cours soient considérés comme des enseignantes et des enseignants à part entière, dont le rôle, l'expertise et le savoir, à l'UQAM, sont d'importance, et qu'elles, qu'ils participent sans doute de cette différence qui fait véritablement de l'Université un milieu de recherche, d'innovation et, sans nul doute, de formation de qualité de ses étudiantes, étudiants.

[...] Ce processus d'intégration est maintenant irréversible. L'expérience que nous avons vécue en ce sens depuis '90 met en évidence la pertinence de la démarche entreprise. Nous voulons être partie intégrante de la transformation de l'Université, vers un meilleur partage du travail et la prise en compte de l'immense réservoir de possibilités, d'expertises et de compétences qu'offrent les chargées, chargés de cours.

Au moment même où la société et les organisations syndicales poursuivent des réflexions sur le travail et son organisation, le développement, chez nous, du processus d'intégration constitue un premier jalon dans le sens de l'évolution de nouvelles formes organisationnelles, mieux adaptées aux défis qui, déjà, nous attendent pour le prochain siècle.

Les États généraux sur l'éducation auront constitué une belle occasion de faire connaître cette expérience d'intégration en dehors de notre université parce que nous croyons qu'elle ouvre des voies de solution à divers problèmes de nature pédagogique que rencontrent aujourd'hui les universités québécoises. Cette expérience permet aussi d'entrevoir des issues possibles aux problèmes engendrés par la crise des finances publiques qui affecte aussi les universités. Il est donc plausible dans ce contexte d'envisager une utilisation maximale de la ressource chargées, chargés de cours, en matière non seulement d'enseignement et d'encadrement, mais aussi dans la réalisation de tâches administratives, de services aux collectivités, de production de matériel pédagogique, de conception de cours pour différents supports informatiques, etc.

[...] L'Université se trouve donc à la croisée des chemins. Elle n'a plus les moyens d'engager autant de professeures, professeurs réguliers et doit prendre, dès maintenant, le virage d'une complète reconnaissance de ses chargées, chargés de cours à l'emploi, dans une stratégie d'intégration qui permettra à l'université d'accomplir sa performance académique et de répondre au besoin d'encadrement des étudiantes, étudiants.

Certes, la conjoncture appelle au changement. L'Université peut faire en sorte que nous ne soyons plus ces itinérantes, itinérants de l'éducation, ces professeures, professeurs sans titre qui ne sont ni tout à fait dedans, ni tout à fait dehors et qui brûlent d'appartenir davantage à leur institution.

TEXTE PRÉPARÉ PAR DENIS AUBIN ET JEAN-FRANÇOIS BEAUDET

UNE PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉES DU SECRÉTARIAT DU SCCUQ

C'est avec grande joie que le SCCUQ accueille l'entrée en vigueur prochaine de la toute première convention collective de ses employées du secrétariat. Comme il a été souligné dans une livraison antérieure, le personnel de secrétariat du SCCUQ avait obtenu son accréditation au début de l'année 2006. Au cours du printemps dernier, nous entamions le processus de négociation avec le STT-CSN et à la fin de novembre de la même année, une entente de principe est intervenue entre les deux parties. La convention collective SCCUQ-STT devrait être signée au courant du mois de février 2007.

Bravo pour le courage, la détermination et la solidarité dont ont fait preuve Diane et Violaine tout au long de leur démarche.

L'équipe du SCCUQ... employeur!

NDLR. Bon an, mal an, les membres du SCCUQ distribuent environ 20 000 \$ à des organismes syndicaux et communautaires. Par ce geste de solidarité, les membres du SCCUQ contribuent donc à l'amélioration du sort de nos contemporains. Voici quelques témoignages reçus.



Centre d'hébergement pour femmes et
migrantes victimes de violence conjugale

« Par la présente, nous tenons à vous exprimer notre immense gratitude pour votre généreux appui financier (1000 \$) à l'égard de notre organisme en mémoire de Sylvie Samson.

Nous vous remercions très sincèrement de l'intérêt que vous avez manifesté pour la cause des femmes et leurs enfants vivant la violence conjugale et plus particulièrement pour l'organisation de notre fête de Noël 2006. Soyez assurée que votre don contribue à faire de cette journée, un moment de joie propice à rompre l'isolement de ces familles et à faire avancer la cause des femmes victimes de violence conjugale. »



Centre de
lecture et
d'écriture
(CLÉ-Montréal)

« L'année 2007 s'annonce encore sous le signe de l'insécurité. Nous attendons toujours des réponses à plusieurs demandes de financement adressées à différents ministères, entreprises et institutions. Votre soutien nous est indispensable pour combler notre manque à gagner dû à une subvention insuffisante et jamais indexée. »



AUBERGE
MADELEINE

« L'appui que le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal nous manifeste est précieux, il nous permet de maintenir et développer des services de qualité à ces femmes désireuses d'améliorer leur condition de vie. »

Stt Charcuterie Bens'

« Nous vous remercions de tout cœur pour votre don de solidarité. Ceci étant très apprécié par notre syndicat et tous les membres. »



Amnistie internationale

« Votre don témoigne de votre confiance dans le travail que nous menons. Par ce geste, nous appuyez la mission d'Amnistie internationale qui sait mobiliser des centaines de milliers de personnes pour qui un monde de dignité n'est pas une simple vue de l'esprit. »

Équiterre

« Votre soutien nous permet de poursuivre nos projets éducatifs sur le commerce équitable, l'agriculture écologique, le transport et l'efficacité énergétique. »

« Les membres du Comité EUMC-UQAM, souhaitent vous remercier bien sincèrement pour votre contribution financière au programme de parrainage d'une étudiante réfugiée. Cette action humanitaire a permis à une étudiante provenant d'un camp de réfugiés au Malawi, d'être inscrite à plein temps à un programme de la Faculté des sciences humaines à l'UQAM. La qualité de vie que vous avez contribué à lui offrir est une formule gagnante dans l'immédiat, mais aussi pour son avenir. »



WUSC/EUMC Comité EUMC-UQAM

POUR NOUS REJOINDRE

ADRESSE POSTALE : C.P. 8888 SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL H3C 5P8

ADRESSE CIVIQUE : 1255 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL - LOCAL A-R540

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE : SCCUQ@UQAM.CA

SITE INTERNET : HTTP://WWW.UNITES.UQAM.CA/SCCUQ/

TÉLÉPHONE : 514-987-3495

TÉLÉCOPIEUR : 514-987-8475

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE DORÉNAVANT LES NOUVELLES HEURES DE BUREAU DU SECRÉTARIAT DU SCCUQ SONT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 12 H ET DE 13 H À 17 H. TOUTEFOIS, LE VENDREDI IL VOUS SERA POSSIBLE DE JOINDRE DIRECTEMENT LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE SYNDICALE À LEUR POSTE TÉLÉPHONIQUE RESPECTIF.

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES

UN NUMÉRO DE POSTE DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉ DE 987-3000 LORSQUE REJOINT DE L'EXTÉRIEUR

Comité exécutif Guy Dufresne, président Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales Bernard Dansereau, vice-président à l'information Hélène Belley, secrétaire générale Marie Bouvier, trésorière	6644# 2794# 6741# 3180# 2793# 6876# 3050#
Comité des agentes et agents de relations de travail Marie-Claude Audet Yvette Podkhlebnik Jean-François Tremblay	2789# 4886# 3536#
Comité mobilisation-intégration Zakaria EL-Mrabet Christiane Malet Louise Samson	5609# 8272# 2791#
Secrétariat Violaine Gasse	3495#

GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D' ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

NOM : PRÉNOM :

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE :

NOUVELLE ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE :